



Le mot de la Présidente

Changer et gagner

Le SEOD conduit quatre grands projets en parallèle depuis plusieurs années. Les nouvelles installations modifieront les habitudes dans les domaines de la collecte et de la prise en charge des déchets. Dans de nombreuses communes, les sacs à ordures taxés des ménages seront déposés dans des conteneurs semi-enterrés Moloks®. Les déchets valorisables seront traités par la déchèterie régionale et ses « satellites » : les écopoints communaux, les points d'appui et l'EcoMobile. Les déchets verts serviront à produire de l'électricité et de la chaleur à Courtemelon grâce à une centrale biogaz. A Boécourt, l'extension de la décharge ne provoquera pas de grands changements pour les utilisateurs mais donnera des garanties pour le dépôt de certains déchets durant 30 ans.

Tout changement de système est lié à des changements d'habitudes. Il est justifié s'il apporte une majorité d'améliorations par rapport aux inconvénients qui lui sont liés. Cette pesée des intérêts, d'autres régions suisses l'ont faite bien avant le district de Delémont. Les quatre projets du SEOD sont nouveaux pour la région mais ils ont fait leurs preuves ailleurs en Suisse. Une centaine de déchèteries sont en fonction dans notre pays, à la grande satisfaction des populations concernées.

Changer les habitudes, par exemple ne plus poser son sac à ordures devant la maison mais le déposer dans un Molok®. Ou encore : profiter d'un déplacement pour amener les déchets recyclables à un écopoint communal ou à la déchèterie régionale. Et pourquoi ces changements ? Pour gérer les déchets au lieu de les éliminer, pour réaliser des économies, pour augmenter le volume des déchets valorisables, pour réaliser des progrès dans le domaine de l'hygiène, pour bénéficier de services professionnels six jours sur sept, pour produire de l'énergie et de la chaleur. A terme, au-delà des changements d'habitude, nous serons tous gagnants.

Françoise Collarin
Présidente du SEOD

SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

infos



La déchèterie régionale et les écopoints

Ci-dessus :
La déchèterie d'Yverdon

La solution pour les déchets valorisables

Après le feu vert donné, le 16 juin dernier, aux containers semi-enterrés Moloks®, les délégués du SEOD ont approuvé le 15 septembre le principe de la construction d'une déchèterie régionale à Courtételle avec des écopoints dans les communes.

La déchèterie centralisera une quinzaine de déchets valorisables tandis que les écopoints situés dans les communes permettront de déposer près de chez soi les cinq principaux déchets recyclables. Ces derniers constituent le 90% du poids des déchets recyclables.

Ce journal fait le point de la situation des quatre grands projets menés par le SEOD : avancées concrètes et premiers travaux pour les conteneurs semi-enterrés Moloks®, décision positive de l'assemblée des délégués pour la déchèterie régionale, poursuite des préparatifs pour la centrale biogaz et travaux complémentaires pour la décharge de Boécourt.

Déchèterie régionale et écopoints communaux



Les délégués du SEOD ont approuvé le 15 septembre 2016 le projet de déchèterie régionale pour un coût de 4 millions de francs. La suite de la procédure prévoit une décision des législatifs de chaque commune du district. Les délégués ont approuvé le projet par 19 voix contre 2. Le crédit lié a été ratifié par 20 voix sans opposition. Les coûts seront intégralement pris en charge par le SEOD.

La déchèterie régionale sera implantée au centre du district et à proximité de l'autoroute à Courtételle. Elle proposera une formule moderne et professionnelle de prise en charge et de mise en valeur des déchets urbains valorisables. Les habitants pourront déposer leurs déchets recyclables six jours sur sept. Le système de déchèterie régionale comprendra en plus des écopoints communaux localisés généralement sur les points de ramassage actuels dans les communes et permettant de récolter les cinq principaux déchets urbains recyclables produits par les ménages (papier, carton, fer et alu, verre, huile).

Les avantages d'une déchèterie régionale

Le monde des déchets est en profonde mutation. Nous vivons la fin de la période consistant à simplement récolter et éli-

miner les déchets au niveau local; aujourd'hui, les déchets sont recyclés, valorisés et considérés comme des matières premières secondaires. La création d'une déchèterie régionale offre de nombreux avantages:

- Accès 6 jours sur 7
- Accueil et traitement par des professionnels
- Augmentation du volume commercialisable des déchets
- Promotion commune en faveur des déchets recyclables
- Partage des coûts d'infrastructure
- Diminution de la charge des communes
- Pas ou peu de kilomètres supplémentaires en couplant avec des achats ou autres déplacements

Comment ça marche ?

Une quinzaine de déchets recyclables sont centralisés à la **déchèterie régionale**. Les habitants peuvent continuer à déposer au moins cinq déchets recyclables dans les **écopoints** communaux localisés généralement sur les centres de ramassage actuels: verre, papier, carton, alu, fer-blanc et huiles représentant 90% du poids des déchets recyclables produits par les ménages. Des **points d'appui** supplémentaires permettent ponctuellement la récolte de déchets particuliers urbains et non-urbains (plastiques agricoles, déchets de manifestations temporaires, stockages intermédiaires, etc.). Enfin, un **EcoMobile** effectue sur demande des déplacements de ramassage dans des cas particuliers. Il n'y a pas de changements pour les déchets urbains incinérables ré-

coltés comme jusqu'à présents dans des sacs à ordures taxés ou dans des conteneurs. Pas de changement également pour les déchets verts.

Il existe plus de 100 déchèteries régionales en Suisse. Elles répondent aux attentes de la population. A Yverdon, un sondage auprès des usagers a donné des résultats spectaculaires. Le taux de satisfaction atteint entre 85 et 100% pour chacun des critères que sont les heures d'ouverture, l'accueil, la sécurité, la propreté, l'organisation et le système du contrôle d'accès.

Les communes qui le souhaitent peuvent conserver un écopoint

Les communes pourront continuer à assurer une collecte de proximité grâce aux écopoints. Ces derniers intégreront les infrastructures existantes et tiendront compte des habitudes des usagers. Les communes abritant un (ou des) éco-

point(s) auront les responsabilités suivantes: mettre le terrain à disposition, entretenir l'écopoint y compris la clôture, surveiller l'écopoint. Pour sa part, le SEOD assurera les prestations suivantes en faveur des écopoints communaux:

il fournit, entretient et vide les bennes, il organise les transports, il valorise les 5 matières récoltées dans les écopoints. Les communes qui le souhaitent pourront augmenter le nombre de déchets récoltés dans les écopoints et poursuivre le ramassage des déchets encombrants, mais à leur charge.

Un investissement rentable

Actuellement, chaque commune gère individuellement ses déchets valorisables. Regrouper un maximum de tonnage de déchets au niveau du SEOD permet d'obtenir de meilleures conditions financières



Un personnel qualifié à votre service

VOTES DANS LES COMMUNES

Suite à l'adoption du projet et du crédit par l'assemblée des délégués du SEOD, il appartient désormais aux 22 communes membres de prendre deux décisions :

- a) approuver le principe de réalisation de la déchèterie régionale et ratifier le vote du crédit par l'assemblée des délégués ;
- b) voter l'adhésion de la commune à la déchèterie.

Les votes prendront diverses formes en fonction des règlements communaux (assemblée communale, votation populaire, conseil de ville, conseil général). Le SEOD n'entreprendra les travaux que si la majorité des communes l'emporte et si 62% de la population est concernée.

CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

de la part des repreneurs et une meilleure qualité des produits à valoriser.

La gestion des déchets recyclables offre aujourd'hui des perspectives de rendement appréciables. Mais pour créer de la valeur ajoutée et réaliser des économies d'échelles, la quantité de déchets doit être suffisante. C'est la raison pour laquelle le SEOD ne se lancera dans les travaux de construction de la déchèterie régionale que si 62% de la population du district est concernée et si la majorité des communes donne son accord.

La déchèterie régionale en chiffres

Avec un seuil de 62% de la population du district, les prestations de la déchèterie coûteront 27 francs par an et par habitant. Il s'agit d'une économie importante pour la plupart des communes et donc aussi pour leurs habitants. Le crédit d'investissement de la déchèterie atteint 4 millions de francs (HT) intégralement pris en charge par le SEOD. Le financement est assuré par voie d'emprunt sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir.

Les communes ne devront pas délier le cordon de leur bourse.

Installation des premiers Moloks®

L'installation de près de 200 conteneurs semi-enterrés Moloks® dans plus de la moitié des communes du district de Delémont a commencé suite à la décision positive de l'assemblée des délégués, le 16 juin dernier. Les premiers travaux concernent la commune de Courchapoix. Pour mémoire, quelques Moloks® sont déjà installés dans la commune de Val-Terbi et à Courrendlin.

Le comité du SEOD n'a pas tardé à prendre diverses décisions afin de concrétiser la volonté des communes d'installer des containers destinés à rassembler les sacs à poubelles taxés. Il a mis au concours trois lots de travaux pour l'est, le centre et l'ouest du district. Trois entreprises régionales ont été mandatées pour



Un ramassage très rapide et simplifié

conduire les travaux sous la direction du bureau CSC Arc jurassien SA et sous la responsabilité du SEOD. CSC Arc jurassien SA a élaboré un programme-cadre pour les communes et a rencontré les entreprises de génie civil.



Un bel exemple: les Moloks® de Courrendlin

Les prochaines semaines seront consacrées au traitement des questions encore en suspens et au dialogue avec les communes avant de passer aux demandes de permis de construire et aux travaux d'installation. Les demandes de permis pourront être lancées après avoir obtenu l'accord des propriétaires de terrain.

CENTRALE DE BIOGAZ

Préparation de l'enquête publique

Après les Moloks® et la déchèterie régionale, c'est la centrale biogaz de Courtemelon qui fera prochainement l'objet d'une large présentation et d'une décision au niveau de l'assemblée des délégués du SEOD.

Vincent Boillat, membre du groupe d'agriculteurs qui assument la responsabilité du projet de centrale biogaz, précise la situation comme suit:

« Nous sommes actuellement en pleine phase administrative avec le projet de mise à l'enquête publique de la centrale de Courtemelon ».

Une étude d'impact en bonne et due forme fait partie du dossier élaboré à l'intention des services cantonaux. Il est probable que la demande de permis soit déposée cette année encore.



Dessin du projet de la centrale biogaz

DÉCHARGE DE BOÉCOURT

Lors de l'Assemblée des délégué(e)s du SEOD du 26 novembre 2015, un crédit de Fr. 290'000.- (HT) avait été accepté à l'unanimité pour l'achat d'un nouveau trax à chenille, en remplacement de l'ancien trax qui avait été acheté il y a plus de 12 ans.

La réception du nouveau trax a eu lieu le 24 août 2016, en présence des employés du SEOD. Il servira à mettre en place les matériaux réceptionnés sur la décharge du SEOD à Boécourt.





Le centre des déchets carnés situé à proximité de la STEP à Soyhières.

Le centre de déchets carnés à Soyhières

Sans doute la moins connue des prestations du SEOD, le centre des déchets carnés est situé à proximité de la STEP à Soyhières. Les cadavres et carcasses d'animaux ainsi que les déchets d'abattage ou restes de boucherie en provenance du district de Delémont et alentours font partie des sous-produits animaux qui sont réceptionnés au centre de déchets carnés à Soyhières. Les cadavres d'animaux soumis aux cotisations de la caisse des épizooties sont pris en charge gratuitement puisque c'est la caisse des épizooties du canton du Jura qui paye l'élimination de ceux-ci. Par contre, le SEOD prend en charge les frais d'élimination des animaux domestiques amenés au centre.

Les déchets d'abattage ou déchets de boucherie sont par contre soumis à une taxe d'élimination d'un montant de 40 cts/kilo à payer sur place. Seuls les bouchers de la région amenant leurs déchets d'abattage régulièrement au centre reçoivent une facture. Le centre est ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 11h30. Son numéro de téléphone est le 032 422 13 94.

En dehors des heures d'ouverture, une taxe de Fr. 50.- est perçue et encaissée sur place par le responsable du centre.

Tous les cadavres d'animaux, du petit animal de compagnie au gros bétail, sont réceptionnés au centre de Soyhières. Les déchets sont ensuite acheminés par camion à la centrale GZM AG du groupe Centravo à Lyss pour y être traités. Les farines et graisses animales sont utilisées comme combustibles dans des cimenteries.

Le SEOD se présente

Quelques définitions : DUC et DEC

Les déchets urbains combustibles

Les ordures ménagères sont de plus en plus appelées déchets urbains combustibles (DUC), dont font partie les déchets incinérables des commerces et des industries de nature comparable. Elles concernent tous les déchets ménagers incinérables pour lesquels aucun système de collecte spécifique (tri) n'est organisé. Elles représentent la part non recyclable et non toxique des déchets produits par les ménages et les industries.

Les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs à ordures taxés SEOD de 17 à 110 litres ou dans des conteneurs munis de puce électronique (taxe au poids). Les sacs sont ramassés selon le plan de collecte de chaque commune.



Les déchets encombrants combustibles

Les déchets encombrants combustibles (DEC) sont ceux qui sont trop grands pour être placés dans un sac à poubelle de 110 litres, d'une longueur max. de 200 cm et d'un poids max. de 50 kg par objet. Ils sont collectés périodiquement selon le plan de collecte de chaque commune. Sont considérés comme objets encombrants combustibles ou incinérables les grands déchets provenant uniquement des ménages privés, sauf exceptions dans certaines communes. Il faudra veiller à enlever, dans la mesure du possible, les parties métalliques. Un maximum de 2 pièces par type d'objet est également fixé. Ces déchets subissent le même traitement que les ordures ménagères. Après avoir été broyés, ils sont brûlés dans l'usine d'incinération de VADEC SA à La Chaux-de-Fonds.



Les déchets verts compostables

Par exemples les épluchures, les coquilles d'oeufs, le marc de café, les fleurs ou les déchets de jardinage (gazon) collectés lors de tournées officielles selon le plan de collecte communal dans des conteneurs bruns de 140 ou 240 litres ou réceptionnés directement à la décharge de Boécourt contre paiement (Fr. 65.-/tonne ou forfait coffre), ou dans certaines communes sur les places de compostages ou points de collectes. Les déchets verts sont aussi appelés déchets organiques.



Les déchets spéciaux

Les déchets spéciaux ménagers sont par exemple les acides, peintures, diluants, bombes aérosols. Ils ne proviennent que des ménages privés et peuvent porter préjudice à l'environnement. Ils sont constitués de produits acquis dans le commerce de détail et leurs caractéristiques physiques, chimiques et biologiques sont problématiques. Ils requièrent des filières de collecte et de traitement spéciaux. Les déchets spéciaux sont collectés prioritairement par les points de vente et K+S Entsorgung, rue St-Henri 2 à Delémont, deux heures par mois. Avec la future déchèterie, il est prévu de récolter les déchets spéciaux six jours sur sept.



Autres déchets

D'autres déchets font l'objet d'une collecte spécifique: alu et fer blanc, bois, électroménager, électronique et électrique, ferraille, inertes, papier et carton, pet, piles, verre, textile, sagex. Les filières spécifiques de récolte et de valorisation sont expliquées dans le «mémento des déchets», remis par les communes à tous les citoyens chaque année.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable : Philippe Zahno, philippe.zahno@zahnocommunication.ch , 079 459 72 85
Photos : SEOD, Philippe Zahno
Conception graphique : Ivan Brahier, Atelier Rue du Nord, Delémont
Impression : Pressor SA, Delémont

Le label FSC (Forest Stewardship Council) garantit aux consommateurs que le papier provient de forêts aménagées de façon durable.

